



# Les esclaves de l'océan Indien dans les sources arabes (IXe-XVe siècles)

Jean-Charles Ducène

► **To cite this version:**

Jean-Charles Ducène. Les esclaves de l'océan Indien dans les sources arabes (IXe-XVe siècles). Revue Historique de l'océan Indien, Association historique internationale de l'océan Indien, 2019, L'esclavage, sujet d'Histoire, enjeu de mémoire, pp.269-285. hal-03247108

**HAL Id: hal-03247108**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03247108>**

Submitted on 2 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les esclaves de l'océan Indien dans les sources arabes (IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)

Jean-Charles Ducène  
EPHE, PSL

La période couverte par cette étude se situe au premier temps de l'apparition de l'esclavage dans l'océan Indien et en particulier dans sa partie occidentale, le long de la côte africaine et depuis l'Inde. Il faut garder à l'esprit que l'Antiquité ne connaissait pas d'esclaves noirs en Méditerranée et que c'est bien la période médiévale qui en voit l'apparition à partir de la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, mais en provenance des régions sub-sahariennes et de Nubie. Pour l'océan Indien, la nature des sources – essentiellement littéraires et peu documentaires –, leur aspect parcellaire et discontinu, nous empêche d'en avoir une image cohérente et complète, de même que ce sont uniquement des échos des structures de préemption dont on dispose, et non de témoignages d'esclaves ou d'affranchis, comme c'est le cas en Méditerranée à la même époque (exemple Jean Caminiatès et Shabbetai Donnolo). Enfin, nos sources sont avant tout exogènes à l'océan Indien de sorte que c'est cet esclavage d'exportation qui apparaît alors que nous ne connaissons que par allusion celui qui pouvait être pratiqué indépendamment de cette ponction humaine.

Nous allons ainsi aborder les grands acteurs historiques de ce trafic, ses directions générales, les modes de mise en esclavage, les stéréotypes attachés à ces esclaves et finalement leurs emplois.

### Les origines

Les origines de la traite des esclaves dans l'océan Indien médiéval s'ancrent dans trois éléments : des pratiques tardo-antiques, une expertise arabe et persane sur ces mers et la continuation islamique à plus grande échelle d'un trafic antérieur. Ainsi, l'auteur du *Périple de la mer Erythrée* (II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.) confirme à la fois la maîtrise de la navigation jusqu'en Afrique de l'Est par les Arabes et l'exportation d'esclaves depuis les côtes somaliennes et en particulier de Malaô (Berbera), surtout du Ras Hafun (Opônê)<sup>638</sup> vers l'Égypte. Le trafic se fait aussi vers le Yémen et Muza (aujourd'hui Moka) en particulier. Plus au sud, les derniers ports d'Azania, à savoir l'île de Rhapta – sans doute Dār es Salaam –<sup>639</sup> et sa région, voient leurs exportations soumises aux marchands de Muza, qui collectent

---

<sup>638</sup> Lionel Casson, (ed.), *The Periplus Marus Erythraei*. Princeton : University Press, 1989, p. 55, p. 59, p. 120 et p. 132 ; Murray Gordon, *L'esclavage dans le monde arabe*. Paris : Laffont, 1987, p. 119.

<sup>639</sup> L. P. Kirwan, « Rhapta, Metropolis of Azania », *Azania*, 21 (1986), p. 99-104.

également les taxes. Ce sont des marins et des officiels arabes qui ont autorité sur ce commerce. En outre, ils se sont mariés sur place et pratiquent donc la langue locale <sup>640</sup>. La région est ainsi sous l'autorité d'une oligarchie marchande arabe.

Toutefois, rien n'indique qu'au VI<sup>e</sup> siècle les esclaves viennent d'aussi loin, car à l'époque préislamique, en Arabie, les Arabes mettaient en esclavage des Arabes de tribus différentes pris à la guerre. Il y avait des esclaves non-Arabes, sans doute plus nombreux, mais aussi des Arabes esclaves. Par ailleurs, les maîtres vivaient avec leurs esclaves, pouvaient en avoir des enfants esclaves ou émancipés. Des membres de la tribu pouvaient être d'origine servile. Ils étaient utilisés pour garder les troupeaux ou aux travaux agricoles dans certaines oasis et ils pouvaient aussi avoir le rôle d'intendant.

Cependant, les esclaves Africains que l'on retrouve en Arabie aux VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles – à côté d'esclaves d'autres origines – sont surtout originaires de la côte occidentale de la mer Rouge, voire de l'Éthiopie en générale comme l'indique Cosmas Indicopleustès qui écrit en 547 que depuis la région de Sassou (sud/sud-ouest d'Axoum, soit Djibouti et Nord de la Somalie) : « La plupart des esclaves qui arrivent chez nous proviennent de ces peuples et, même à présent, on en trouve entre les mains des marchands trafiquant là-bas <sup>641</sup>. » Par ailleurs, depuis, le golfe Persique, les relations maritimes se dirigent vers l'Inde en longeant les côtes iraniennes, mais aussi vers l'Afrique de l'Est comme les découvertes de céramiques « sassano-islamiques » sont venues le confirmer en l'absence de texte. Néanmoins, pour notre sujet, on doit remarquer que l'Iran sassanide puis musulman a eu plus de facilité d'aller chercher ses esclaves chez les populations septentrionales qu'au-delà de l'océan.

Au VII<sup>e</sup> siècle, à la veille de l'apparition de l'islam, on connaît à la Mekke <sup>642</sup> la présence d'esclaves éthiopiens ou originaires de la côte africaine de la mer Rouge, employés à des travaux artisanaux, mais aussi comme berger. Certains ont sans doute été achetés au Yémen. Encore au XIII<sup>e</sup> siècle, il était de notoriété publique qu'un grand nombre de Mecquois descendaient d'esclaves éthiopiennes et nubiennes <sup>643</sup>. Sans doute l'exemple le plus paradigmatique quoique transmuté par la légende et la littérature est le cas d'Antara ibn Šaddād, personnage semi-légendaire préislamique (VI<sup>e</sup> siècle). Fils métis d'une mère éthiopienne tombée en esclavage, il parvient par sa bravoure à se faire accepter par la tribu arabe à laquelle il « appartient » et

<sup>640</sup> Lionel Casson, (ed.), *The Periplus Marus Erythraei*, op. cit., p. 61 et p. 141-142.

<sup>641</sup> Cosmas Indicopleustès, *Topographie chrétienne*, éd. et tr. Wanda Wolska-Conus. Paris : Cerf, 1968, I, p. 378-379 ; Youval Rothman, *Les esclaves et l'esclavage*. Paris : Les Belles Lettres, 2004, p. 53-56 et p. 94.

<sup>642</sup> Patricia Crone, *Meccan trade and the rise of Islam*, Princeton : University Press, 1987, p. 80-81 ; Ibn Ḥabīb, *Muḥabbar*, p. 306-309 : liste des filles ou fils d'Éthiopiennes (esclaves ?) présents à la Mekke. Certaines étaient chrétiennes, comme la mère d'al-Ḥārīṭ ibn 'Abd Allāh al-Maḥzūmī ; al-Isfāhānī, *Kitāb al-aḡānī*, Cairo, 1927-1974, I, p. 55, le Mekkois 'Abd Allāh ibn Abī Rabī'a possédait beaucoup d'esclaves artisans qu'il employait dans plusieurs domaines, mais ceux-ci ne sont pas spécifiés.

<sup>643</sup> G. Rex Smith, *A traveller in Thirteenth-Century Arabia. Ibn al-Mujāwir's Tārīkh al-mustabṣīr*. London : Hakluyt Society, 2008, p. 33.

maîtrise si bien la langue qu'il compose un long poème célèbre. L'esprit populaire en fera le héros d'une épopée.

Il est certain qu'au VII<sup>e</sup> siècle, certaines esclaves étaient prostituées, car le Coran lui-même indique qu'il ne faut plus prostituer son esclave femme, indication que cela se faisait : « Ne forcez pas vos femmes esclaves à se prostituer pour vous procurer les biens de la vie de ce monde, alors qu'elles voudraient rester honnêtes. » (Coran XXIV, 33).

L'émergence de l'Islam correspond à une intensification du phénomène de l'esclavage sans que l'on puisse interpréter cette concomitance comme une cause, car c'est le développement d'une société organisée et industrielle comme fut l'Etat omeyyade qui attise le besoin en main-d'oeuvre. L'Islam cependant développe des spécificités dans son droit<sup>644</sup> à propos des esclaves et de leur emploi. L'origine des esclaves est claire : seuls des non-musulmans peuvent être mis en esclavage, et ceci par deux moyens : par la guerre (captifs) ou par achat. En outre, pour le peu qu'ils se reproduisent, des enfants d'un couple d'esclaves sont aussi esclaves, l'enfant n'étant séparable de sa mère pour être vendu qu'à l'âge de six ans. Les juifs et les chrétiens pouvaient avoir des esclaves ici aussi non-musulmans. Mais, à la grande différence avec l'esclavage chrétien et juif médiéval, l'homme musulman étant polygame, les relations sexuelles sont permises. Ainsi, un musulman pouvait épouser jusqu'à quatre femmes libres et avoir autant de concubines ou esclaves sexuelles, qu'il désirait. Mais un enfant né cette union, même métis est libre et légitime, quoique sa couleur ou le souvenir de cette ascendance soit sujet de moquerie<sup>645</sup>. Quant à sa mère, elle acquiert le statut de « mère de l'enfant » (*umm al-walad*) qui ne l'émancipe pas, mais interdit à son maître de la vendre. Bien entendu entre ce que disent les textes juridiques et la réalité, il y a souvent une distance qu'il est difficile de combler sans document de la pratique, cependant pour le Yémen nous avons au moins un manuel de surveillance des marchés – un manuel de *ḥisba* – du X<sup>e</sup> siècle qui montre une volonté d'application de ces prescrits juridiques<sup>646</sup>.

L'existence de l'esclavage ressort à cette époque tant aux usages économiques qu'aux coutumes, mais surgissent au X<sup>e</sup> siècle chez certains savants des justifications « philosophiques » pouvant remonter à Aristote ainsi que des traditions répétant la malédiction de Cham<sup>647</sup>, mais cela est rare ou superfétatoire pour une situation de fait.

On a mis en rapport le développement des ports du Soudan actuel avec l'exportation d'esclaves depuis ces régions bordières de la mer Rouge à l'époque omeyyade<sup>648</sup>. Il est cependant difficile de parler de « traite

<sup>644</sup> Robert Brunschvig : « 'Abd » in : *Encyclopédie de l'Islam*. Leiden : Brill, 1960, I, p. 25-41, pour les aspects juridiques.

<sup>645</sup> Ignace Goldziher, « 'Arab and 'Ajam », in S. M. Stern (ed.), *Muslim Studies*. Chicago : Aldine, 1967, I, p. 115-125.

<sup>646</sup> Robert Bertram Serjeant, « A Zaidī Manual of ḥisbah o the 3rd Century (H) », *Rivista degli Studi Orientali*, XXVIII (1957), p. 1-34, spc. p. 22-23.

<sup>647</sup> Bernard Lewis, *Race et esclavage au Proche-Orient*. Paris : Gallimard, 1993, p. 86-88.

<sup>648</sup> Timothy Power, « The Origin and Development of the Sudanese Ports ('Aydḥāb, Bāḍi' and Suwākin) in the Early Islamic Period », *Chroniques yéménites*, 15 (2009), p. 92-110. C'est une erreur de dire que l'exportation d'esclaves depuis la Somalie a été conservée dans la toponymie avec le Ras Asir prétendu « le cap des esclaves », comme le suppose Murray Gordon,

négrière<sup>649</sup> » en l'absence de chiffre et surtout par le fait que les attestations dans les sources historiques sont sporadiques et discontinues. Cependant, une activité normale n'attire pas forcément l'attention, hormis lors d'incidents. Ce qui est toutefois certain, c'est qu'à partir de la fin du VII<sup>e</sup> siècle, pour la première fois, des esclaves d'Afrique de l'Est, sont mentionnés comme travaillant et se révoltant dans des exploitations au sud de l'Iraq et ces esclaves portent le nom de Zanj, ethnonyme qui désigne exclusivement les populations de la côte est africaine. A la haute époque, le terme recouvrait également la Somalie actuelle, dont les populations se distinguent dans les sources arabes uniquement au XIII<sup>e</sup> siècle. Le terme de Zanj est à rapprocher du terme latin *Azania*<sup>650</sup> (Pline, VI, 172) et correspond aux populations swahiliophones actuelles.

L'enregistrement d'une révolte<sup>651</sup> des Zanj en 689 et 694 nous assure qu'ils étaient déjà présents dans le sud de l'Iraq à cette époque et étaient employés dans les exploitations agricoles. Des indices ténus d'une navigation dans le golfe Persique à cette époque et l'attestation de ce trafic aux siècles suivants nous permettent de croire qu'il s'est établi sur une pratique plus ancienne, peut-être sassanide.

Quoi qu'il en soit, il y a une forte présomption<sup>652</sup> d'une présence arabe ibadite à Pemba vers 750 avec la conquête de l'île et l'asservissement de sa population zanj. L'extension des Ibadites sur ces îles au VIII<sup>e</sup> siècle serait à mettre directement en relation avec la demande d'esclaves dans les exploitations agricoles, entre 750 et 868. Le déclin qui suit et l'abandon des sites seraient en rapport avec la crise subséquente à la révolte des esclaves, qui éclate en 869. Freeman-Grenville supposait même une raréfaction de ce trafic qui n'aurait repris qu'au XIV<sup>e</sup> siècle : « Presumably, then, we may postulate a very substantial exports of slaves from some part of eastern Africa during the period immediately before the Zanj rebellion. The effect of the rebellion however, would at least have caused Zanj slaves to become un

*L'esclavage dans le monde arabe*, op. cit., p. 126. Le cap Guardafi est certes appelé *Ras 'aṣīr*, mais ce 'aṣīr est à distinguer du terme *asīr* qui lui signifie « prisonnier ».

<sup>649</sup> Edward A. Alpers, « Piraterie et traite des esclaves sur la côte swahilienne entre le VII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle », in : *Aventuriers des mers VII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle, de Sindbad à Marco Polo. Méditerranée – Océan Indien*. Paris, 2016, p. 47-50.

<sup>650</sup> Lionel Casson (ed.), *The Periplus Marus Erythraei*, op. cit., p. 136.

<sup>651</sup> Alexandre Popovic, *La révolte des esclaves en Iraq au III<sup>e</sup>/IX<sup>e</sup> siècle*. Paris : Geuthner, 1976, p. 62-63.

<sup>652</sup> Mark Horton and John Middleton, *The Swahili. The Social Landscape of a Mercantile Society*. Oxford : University Press, 1988, p. 65-67. Les auteurs se fient à une chronique omanaise de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle qui prétend que deux frères, Sa'id et Sulayman, chefs de la famille des Ma'walī Julanda, auraient fui l'Oman pour l'Afrique de l'Est après avoir été défaits par les Omeyyades. Dans le *Livre des Zanj*, les Julanda sont liés au clan Kilindini de Mombasa, tandis qu'un titre de propriété d'une terre au Ras Mkumbu à Pemba, daté de 910/1504, mentionne un Julandī. Comme al-Mas'ūdī fixe chronologiquement la conquête de l'île par les musulmans à l'époque de la conquête de la Crète (821-826) et aux alentours du renversement des Omeyyades. Cela place l'événement dans la deuxième moitié du VIII<sup>e</sup> siècle. Al-Mas'ūdī, *Les prairies d'or*, op. cit., I, p. 84. De toute manière, l'archéologie a révélé l'existence d'une mosquée avec un miḥrab ibadite au milieu du X<sup>e</sup> siècle. Voir aussi Horton, M., « Ibadis in East Africa : archaeological and historical evidences », in : Al Salimi Abdulrahman and Hoffmann-Ruf, M. (eds), *Oman and Overseas*, Hildesheim, 2013, p. 96-106 ; stt. p. 94-96 ; Philippe Beaujard, *Les mondes de l'Océan indien*. Paris : Armand Colin, 2012, tome II, p. 106.

popular on the salve market<sup>653</sup> ». Si la baisse d'intensité apparente dans nos sources de ce trafic est indéniable, cela provient aussi du fait de l'aspect partiel et déséquilibré de notre documentation. Par ailleurs, comme le verrons, après la révolte des Zanġ, ponctuellement nous retrouvons des mentions de tels esclaves autour de l'océan Indien, ce qui prouve que leur exportation continua.

Selon al-Mas'ūdī<sup>654</sup>, qui visita Qanbalu (sans doute le Ras Mkunbuu à Pemba) en 304/916, c'étaient les marins omanais qui avaient à l'époque la maîtrise de la navigation vers ces régions, ainsi que ceux qui partaient de Sīrāf. De toute manière, dans la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle, Ġāhiz (m. 842) atteste que les esclaves transitent par deux îles d'Afrique de l'Est : Lamu et Pemba, ainsi que par le détroit de Zanzibar.

D'un point de vue commercial, ces esclaves font partie des biens exportés de ces régions comme l'ivoire, le fer, l'or et l'ambre gris<sup>655</sup>. Dans la deuxième moitié du X<sup>e</sup> siècle, al-Maḡdistī<sup>656</sup> précise que l'on exporte du pays des Zanġ de l'or, des noix de coco et des esclaves (*raqīq*).

On ne retrouve pas d'esclaves Zanġ en Arabie et en mer Rouge à cette époque, car cette région est amplement approvisionnée par l'Éthiopie et la Nubie, il faut garder à l'esprit que la Nubie doit verser annuellement à l'État égyptien un tribut compté en esclaves, indépendamment des razzias qui s'y font périodiquement. Quant à la côte occidentale du Yémen, directement en rapport avec la rive africaine de la mer Rouge, on gardera en tête l'apparition de la dynastie des Naġāhides à Zabīd en 412/1022, issue d'esclaves éthiopiens qui entouraient le souverain local. Les deux esclaves<sup>657</sup> qui sont à l'origine de la dynastie avaient été achetés enfants, puis formés et instruits, et à l'âge adulte installés à des postes administratifs importants, manière de procéder courante pour « former » des esclaves à des fonctions spécifiques. Eric Vallet<sup>658</sup> a relevé une note d'un chroniqueur yéménite du début du XIV<sup>e</sup> siècle, al-Ġanādī, qui précise que les Noirs venant d'Éthiopie étaient appelés du gentile de *ġabartī* s'ils étaient libres, mais de *ḥabṣī* s'ils étaient de condition servile. Al-Muḡaddasī<sup>659</sup>, à la fin du X<sup>e</sup> siècle, précise qu'Aden reçoit des « esclaves éthiopiens et des eunuques » (cfr. infra) et trois siècles plus tard Ibn Sa'īd indique que c'est depuis Zayla' « que sont expédiés les esclaves abyssins vers les pays musulmans situés au bord de la

<sup>653</sup> G.S.P., Freeman-Grenville, « Some aspects of the external relations of the East African coast », in : K. Ingham (ed.), *Foreign Relations of African States*. London : Butterworths Scientific Publications, 1974, p. 69-83., spc. p. 73.

<sup>654</sup> Al-Mas'ūdī, *Les prairies d'or*, Charles Barbier de Meynard et Abel Pavet de Courteille (tr), Charles Pellat (rev.). Paris : Société asiatique, 1962, I, p. 94.

<sup>655</sup> Philippe Beaujard, *Les mondes de l'Océan indien*, op. cit., p. 101.

<sup>656</sup> Al-Maḡdistī, *Kitāb al-bad' wa-l-ta'rīḥ*, éd. Charles Huart. Paris: Ernest Leroux, 1907, IV, p. 70.

<sup>657</sup> Henry Callels Kay, *Yaman. Its early mediaeval history by Najm Ad-Din 'Omārah al-Ḥakami*. London : Edward Arnold, 1892, p. 14.

<sup>658</sup> Eric Vallet, *L'Arabie marchande*. Paris : Publications de la Sorbonne, 2010, p. 139, note 147.

<sup>659</sup> Al-Muḡaddasī, *The best divisions for knowledge of the regions*, tr. Basil A. Collins, Reading : Garnet Publishing, p. 89-90 ; Dionisius A. Agius, *Classic Ships of Islam*, Op. cit., p. 95 ; Al-Marwāzī, *On China, the Turks and India*, op. cit., p. 58.

mer<sup>660</sup>. » Au XIV<sup>e</sup> siècle, la situation de ce port somalien à l'entrée des territoires éthiopiens n'a fait que prendre de l'importance pour l'exportation des produits de l'intérieur des terres, dont les esclaves et les eunuques<sup>661</sup>.

Depuis l'Inde au sens large, l'on possède plusieurs attestations éparses d'exportation d'esclaves vers le monde arabe, mais des cas sont attestés pour le X<sup>e</sup> siècle et au-delà. A Aden, au XIII<sup>e</sup> siècle, il n'est pas rare d'en croisés des deux sexes, à tel point qu'Ibn Baṭṭūṭa précise que les pirates indiens qui sévissent près de Socotra ne s'en prennent pas aux esclaves de leur race qu'ils trouvent sur les bateaux qu'ils attaquent<sup>662</sup>. Inversement, des esclaves africains, dont aussi étaient envoyés en Inde et au-delà par des commerçants arabes. En Inde<sup>663</sup>, comme ils ont l'appellation générique de « *ḥabṣī* », on peut supposer qu'il avait l'Ethiopie au sens large pour origine. Les sources chinoises<sup>664</sup> témoignent de l'arrivée à la cour de Chine en 724 d'une ambassade venant de l'Etat de Srivijaya à Sumatra amenant notamment une esclave zanġ, puis d'autres de Java en 813, et plus tard en 1381 et 1382.

### Mise en esclavage

En Afrique de l'Est, la mise en esclavage s'opère par des razzias ou par achat auprès d'intermédiaires locaux. Un auteur anonyme persan<sup>665</sup> du X<sup>e</sup> siècle témoigne que les Zanġ se volaient mutuellement les enfants pour les vendre.

Une source arabe de la même époque montre que les Zanġ sont aussi enlevés par ruses, soit on n'hésite pas à faire monter sur un bateau des indigènes avant de les enfermer dans les cales, soit on attire les enfants par des sucreries avant de les enlever<sup>666</sup>. On peut remarquer que le droit musulman n'avalise pas ces pratiques. La même source avance le nombre de 200 esclaves exportés depuis l'Afrique de l'Est en Oman en 310/922-923. En pratique, les esclaves sont vendus aux enchères une fois arrivés en Oman. Al-Iṣṭaḥrī, au milieu du X<sup>e</sup> siècle, évoque un incendie important qui ravagea la

<sup>660</sup> François-Xavier Fauvelle-Aymar, Bertrand Hirsch, Régis Bernard et Frédéric Champagne, « Le port de Zeyla et son arrière-pays au Moyen Âge », in François-Xavier Fauvelle-Aymar et Bertrand Hirsch (éds), *Espaces musulmans de la corne de l'Afrique au Moyen Âge*. Paris : De Boccard, p. 27-74, spc. p. 61.

<sup>661</sup> Eric Vallet, *L'Arabie marchande*, op. cit., p. 276, p. 402-403 et p. 405.

<sup>662</sup> Eric Vallet, *L'Arabie marchande*, op. cit., p. 120, p. 276, p. 602 ; Paule Charles-Dominique, *Voyageurs arabes*. Paris : Gallimard, 1995, p. 508.

<sup>663</sup> G.S.P., Freeman-Grenville, « Some aspects of the external relations of the East African coast », op. cit., p. 69-83., spc. p. 80.

<sup>664</sup> Gabriel Ferrand, « L'empire sumatranais de Çrīvijaya », *Journal asiatique*, 11<sup>e</sup> série, tome 20 (1922), p. 1-104, spc. p. 7 ; Gabriel Ferrand, « Le K'ouen-louen et les anciennes navigations inter-océaniques dans les mers du sud », *Journal asiatique*, 11<sup>e</sup> série, t. 14 (1919), p. 5-68, spc. p. 6

<sup>665</sup> Vladimir Minorsky, *Ḥudūd al-‘ālam. ‘The regions of the world’*. London : Luzac & Co, 1937, p. 165.

<sup>666</sup> P. A Van der Lith et L. Marcel Devic, *Livre des merveilles de l'Inde*. Leiden : Brill, 1883-1886, p. 50-60.

capitale de l'Oman (Ṣuḥār ?) au cours duquel un commerçant perdit 12 000 esclaves noirs<sup>667</sup>.

D'ailleurs, on sait par Ġāhiḏ qu'au milieu du IX<sup>e</sup> siècle, ils étaient exportés des îles de Qanbalu et Lanjuya (Pemba et Zanzibar) qui ne pouvaient être que des lieux de rassemblement de personnes capturées ou achetées sur le continent. La mise en esclavage pouvait donc être le fait de troupes guerrières ayant capturé des vaincus ou le fait de « chasseurs », qui revendaient leurs prises à des intermédiaires ou plus ou moins directement aux négriers musulmans, sur les côtes<sup>668</sup>. Par ailleurs, il arrivait que les marchands esclavagistes apprennent aussi la langue de l'esclave<sup>669</sup>.

Depuis la côte africaine et suivant la mousson, les bateaux remontaient en convoi vers Socotra et delà pouvaient s'orienter vers Aden et la mer Rouge ou plus vraisemblablement vers l'Oman et le golfe Persique. En effet, il est marquant de constater que les sources mentionnent essentiellement pour les IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, une exportation d'esclaves depuis l'Afrique de l'Est vers la mer Rouge tandis que le Yémen en reçoit depuis l'Éthiopie au sens large et les régions bordières du golfe de Berbera. Et cette situation semble perdurer longtemps, car lorsqu'un bateau arrive de Qumr (les Comores, Madagascar ?) en 1226, Ibn al-Muḡāwir le rapporte comme un événement, alors que les relations avec Mogadiscio étaient normales. Le passage par les ports de l'Arabie était aussi sanctionné par une taxe, on sait ainsi qu'à Aden, en 626/1228-1229, un esclave en « transit » était imposé à 2 dinars et demi par tête, mais ceux importés de Goa, donc indiens, étaient imposés à 8 dinars. Et les prix des esclaves à Aden étaient réglementés<sup>670</sup>. Un manuel d'organisation du port d'Aden, le *Mulaḥḥaṣ al-fiṭan*, compilé dans le premier quart du XV<sup>e</sup> siècle à partir de documents plus anciens explique que les esclaves débarqués de navires venant de Mogadiscio – mais qui avaient pu être attrapés plus au sud sur la côte – étaient taxés à deux dinars par tête<sup>671</sup>. Avant d'être proposés à la vente, les meilleurs étaient achetés pour le compte du gouverneur d'Aden par un fonctionnaire et ensuite un inspecteur choisissait ceux les plus aptes à servir dans l'administration au sens large, le *divān*.

L'archéologie vient confirmer les moyens de coercition puisque des fragments de chaînes et d'anneau ont été retrouvés à Shanga et à Manda<sup>672</sup>. Et

<sup>667</sup> Al-Iṣṭaḥrī, *K. al-masālik wa-l-mamālik*, éd. al-Ḥīmī. Al-Qāhira : Ministry of Culture, p. 84, note 4.

<sup>668</sup> Mark Horton and John Middelton, *The Swahili, op. cit.*, p. 112.

<sup>669</sup> Ġāhiḏ, *Kitāb al-ḥayawān*, 'Abd al-Salām Muḥammad Ḥārūn (éd.), Beyrouth, Dār al-Ġayyid, 1992, V, p. 289 ; Floréal Sanagustin, *Médecine et société en Islam médiéval. Ibn Buḡlān ou la connaissance médicale au service de la communauté*. Paris : Geuthner, 2010, p. 74, où l'auteur montre bien que cet apprentissage rapide de la langue est signalé pour stigmatiser la simplicité supposée de leur langue.

<sup>670</sup> G. Rex Smith, *A traveller in Thirteenth-Century Arabia, op. cit.*, p. 157 et p. 161 ; Guy Ducatez, « Aden et l'océan Indien au XIII<sup>e</sup> siècle : navigation et commerce d'après Ibn al-Muḡāwir », in *Annales islamologiques*, 2003, (37), p. 137-156, spc. p. 141 et p. 151.

<sup>671</sup> Robert Bertram Serjeant, *The Portuguese off the South Arabian Coast*. Oxford : Clarendon Press, 1963, p. 10 et Robert Bertram Serjeant, « The ports of Aden and Shihr », in : *Les grandes escales I.* Bruxelles : La librairie encyclopédique, 1974, p. 207-224, spc. p. 212 ; Eric Vallet, *L'Arabie marchande, op. cit.*, p. 558.

<sup>672</sup> Mark Horton and John Middelton, *The Swahili, op. cit.*, p. 75.



Aden possédait un marché aux esclaves<sup>673</sup>, mais sans doute aussi d'autres ports de la région, sans que nous en ayons la preuve formelle. Plus à l'est sur la côte du Ḥaḍramawt, le site de Sharma<sup>674</sup> a révélé des céramiques manifestement de facture africaine en si grand nombre que l'hypothèse que le site ait été à un moment un centre de « transit », entre 980 et 1150, pour des esclaves débarqués avec leurs quelques provisions a été émis.

Nous verrons que malgré une baisse de la demande à la fin du IX<sup>e</sup> siècle, l'exportation a continué vers le golfe Persique puisqu'une révolte y éclate à la fin du X<sup>e</sup> siècle. Au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, al-Idrīsī<sup>675</sup> répète que les enfants zanġ sont attrapés par ruse avec des friandises avant d'être enlevés. Ils sont essentiellement exportés vers le débouché du golfe persique : « La population du pays des Zanġ est très élevée en nombre, mais très pauvre en moyens de défense et le seigneur de la presqu'île de Qays, de la mer d'Oman, fait souvent des descentes, avec sa flottille en pays Zanġ pour capturer et ramener des esclaves en grand nombre<sup>676</sup> ». Yāqūt<sup>677</sup>, qui écrit au Proche-Orient à la charnière entre le XI<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle, précise que depuis la ville de Šuqar – non identifiée – dans le pays des Zanġ, on exporte des esclaves très demandés, caractérisés par deux ou trois scarifications sous les sourcils.

Au XII<sup>e</sup> siècle, deux sources indépendantes l'une de l'autre attestent que la rouerie servait à attraper ces futurs esclaves. D'une part, le médecin iranien al-Marwazī<sup>678</sup> confirme le procédé qui consiste à attirer les enfants et les jeunes gens par ruse avec des dattes afin de les éloigner progressivement de leurs habitations pour les enlever facilement. D'autre part, les Chinois Tcheou K'iu-fei et Tchao Jon-koua affirment que dans l'ouest [de l'océan], « il y a une île dans la mer sur laquelle se trouvent de nombreux sauvages dont le corps est aussi noir que la laque et qui ont les cheveux crépus. On les attire en [leur offrant] à manger ; ils sont pris et transportés » comme esclaves dans les pays arabes (Ta-che) où ils atteignent un prix élevé et où on les utilise comme portiers. On prétend qu'ils n'ont pas le mal du pays<sup>679</sup>.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, Ibn Baṭṭūṭa témoigne<sup>680</sup> que le souverain de Kilwa effectue des razzias à l'intérieur du continent pour ramasser des esclaves dont

<sup>673</sup> Pour une présentation générale de ces endroits et des pratiques qui y avaient cours : Ragib, Y., « Les marchés aux esclaves en terre d'islam », in *Mercati e mercanti in Alto Medioevo: l'area euroasiatica e l'area mediterranea*. Spoleto : 1993, p. 721-763.

<sup>674</sup> Axelle Rougeulle, « Le Yémen entre Orient et Afrique: Sharma, un entrepôt du commerce médiéval sur la côte sud de l'Arabie », in : *Annales Islamologiques*, 38 (2004), p. 201-253, spc. p. 224-225 et p. 234.

<sup>675</sup> Al-Idrīsī, *Nuḥat al-muštāq*, Al-Qāhira : Maktaba al-ṭāqāfa al-dīniyya, s.d., p. 40.

<sup>676</sup> Al-Idrīsī, *Nuḥat al-muštāq*, op. cit., p. 61 ; Fr. Viré, « L'océan Indien d'après le géographe Abū 'Abd Allāh Muhammad ibn Idrīs al-Hammūdī al-Hasanī dit Al-Šarīf al-Idrīsī (493-560H/1100-1160). Extraits traduits et annotés du "Livre de Roger" », in : Paul Ottino (éd.), *Etudes sur l'océan Indien*. Saint-Denis de la Réunion : Université de la Réunion, 1984, p. 13-45, spc. p. 20.

<sup>677</sup> Yāqūt, *Mu'ġam al-buldān*, Beyrouth : Dār al-kutub al-'ilmiyya, 1990, III, p. 402.

<sup>678</sup> Al-Marwāzī, *On China, the Turks and India*, Vladimir Minorsky (tr.). London : The Royal Asiatic Society, 1942, p. 57.

<sup>679</sup> Gabriel Ferrand, « Le K'ouen-louen et les anciennes navigations inter-océaniques dans les mers du sud », *Journal asiatique*, 11<sup>e</sup> série, t. 13 (1919), p. 239-333, spc. p. 253.

<sup>680</sup> Paule Charles-Dominique, *Voyageurs arabes*, op. cit., p. 609.

certaines sont donnés à des hôtes de passage. Un Yéménite en a ainsi reçu vingt.

Par ailleurs, ce sont aussi ces commerçants musulmans qui assument l'exportation de ces esclaves, en petit nombre, vers l'Asie du Sud-est, puisque les annales chinoises<sup>681</sup> en enregistrent comme présents.

On peut répéter qu'à cette époque les marchés de la mer Rouge ne semblent pas « approvisionnés » par les esclaves de l'Afrique de l'Est, en effet, ce sont ceux de la Nubie, de l'Éthiopie et du nord de la Somalie qui sont raflés et qui transitent ensuite par l'Égypte ou le Yémen<sup>682</sup>. Au XII<sup>e</sup> siècle, al-Idrīsī<sup>683</sup> indique bien que les esclaves de Zayla' sont exportés vers le Yémen et que Zabīd, au Yémen, reçoit des esclaves de l'Éthiopie. L'islamisation des côtes africaines de la mer Rouge a aussi comme conséquence que les esclaves sont importés de plus loin depuis l'intérieur des terres avec la constitution de caravanes et l'apparition d'intermédiaires. On sait qu'au XIV<sup>e</sup> siècle, Berbera étant islamisée, sa population ne peut plus être mise en esclavage<sup>684</sup>.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, mais sans doute à partir d'une source antérieure, al-Ḥimyarī<sup>685</sup>, prétend à propos de Ḡawa, agglomération non identifiée en terre abyssine, que ses habitants se dérobent leurs enfants entre eux et les vendent à des marchands qui les emmènent en Égypte par terre et par eau. Le même auteur explique que l'île de Suwakīn, dans la mer Rouge, voit le transit d'esclaves éthiopiens.

On doit également souligner que si les marchands juifs jouent un certain rôle dans le commerce égyptien à partir du X<sup>e</sup> siècle, ils ne participent nullement à la traite hormis en ayant eux-mêmes des esclaves à titre individuel. Les documents de la genizah du Caire ont conservé une seule lettre datée<sup>686</sup> de la fin de 1140 relatant la volonté avortée d'un marchand d'acheter des esclaves à l'arrivée à Aden d'un bateau en étant chargé. Cependant, quand ces esclaves proviennent de l'océan Indien, ce sont des Indiens, non des Africains. Un cas est rapporté d'une esclave indienne<sup>687</sup>, émancipée par un marchand juif puis épousée.

La vente en tant que telle se faisait à l'encan (ill. 1), souvent par l'intermédiaire d'un courtier, comme pour les autres biens ou animaux. Avant la vente, une inspection du bien était nécessaire, car un défaut la rendait caduque. L'on a la mention de la vente d'une esclave indienne à Aden au XIII<sup>e</sup> siècle, qui fut mariée à son acheteur provenant d'Alexandrie, pour une durée de sept jours<sup>688</sup>. Le courtier, *dallāl*, était approché par le vendeur

<sup>681</sup> Murray Gordon, *L'esclavage dans le monde arabe*, op. cit., p. 128-129.

<sup>682</sup> Il semble qu'il y ait eu des relations directes jusqu'à l'époque fatimide, puisque Naṣir-i Khusrāw témoigne qu'il y a des taxes prélevées sur les marchandises du Zaguebar à 'Ayḡāb et par ailleurs, il dit avoir vu au Caire des défenses d'éléphant qui en provenaient, Nassiri Khosrau, *Relation du Voyage*, Charles Scheffer. Paris : Ernest Leroux, 1881, p. 178.

<sup>683</sup> Al-Idrīsī, *Nuḡhat al-muṣṭāq*, op. cit., p. 44 et p. 50.

<sup>684</sup> Abū l-Fidā', *Taqwīm al-buldān*. Paris : Imprimerie royale, 1840, p. 158 ;

<sup>685</sup> Al-Ḥimyarī, *Rawḡal-mi'tār*. Beyrouth : Librairie du Liban, 1975, p. 180 et p. 332.

<sup>686</sup> S.D. Goitein and Mordechai A. Friedman, *India traders of the Middle Ages : documents from the Cairo geniza*. Leiden : Brill, 2008, p. 17, p. 453-456.

<sup>687</sup> S.D. Goitein and Mordechai A. Friedman, *India traders of the Middle Ages*, op. cit., p. 55-57.

<sup>688</sup> G. Rex Smith, *A traveller in Thirteenth-Century Arabia*, op. cit., p. 162.

potentiel et il servait d'intermédiaire avec les acheteurs. Un Yéménite, courtier en esclaves, est signalé à la Mekke à l'époque rassūlide<sup>689</sup>.

Un marchand du XIII<sup>e</sup> siècle, Ibn al-Muġāwir, nous relate ainsi la vente des femmes à Aden : « L'esclave est encensée avec des fumées aromatiques, elle est parfumée, bien habillée et sa taille est enserrée par une ceinture. Le vendeur (*al-munādī*, litt. : « le crieur », « l'annonceur ») la promène tout autour du marché en la tenant par la main et il crie qu'elle est à vendre. L'affreux marchand apparaît, il examine ses mains, ses pieds, ses mollets, ses cuisses, son nombril, sa poitrine et ses seins. Il inspecte son dos et mesure la largeur de ses fesses. Il examine sa langue, ses dents, ses cheveux consciencieusement. Si elle est habillée, il lui ôte ses vêtements et la juge du regard. Finalement, il jette un œil sur son vagin et son anus, sans qu'elle ne soit en rien cachée aux vues de tous. Quand il a terminé son examen, il exprime son accord et emporte l'esclave qui reste avec lui dix jours<sup>690</sup>. »

Au XV<sup>e</sup> siècle, Ibn Māġid qui connaît les côtes de l'Océan indien pour y avoir navigué insiste à quelques reprises sur les lieux d'exportation et les marchés aux esclaves. Ainsi, dans son neuvième poème (*fa'īda*), consacré à la navigation dans le golfe Persique, il remarque à propos de Mascate : « Mascate est le port de l'Oman où, année après année, les navires chargés d'hommes, de fruit et de chevaux, ceux qui y vendent des vêtements, des huiles, de nouveaux esclaves et des céréales, ainsi que tous les bateaux prennent comme destination<sup>691</sup> ». Et dans la *Sufāliyya* – poème décrivant la navigation le long de la côte africaine – il indique que le Sufala, sur la côte septentrionale du Mozambique, « est une mine d'hommes (...) et les pays des trafiquants d'esclaves<sup>692</sup> ».

Quant à leur transport par la mer, on est limité à des conjectures par l'absence d'épaves retrouvées et étudiées. Celles qui l'ont été, en Asie du Sud-est, les épaves du Cirebon et de Belitung, renseignent essentiellement sur le transport des céramiques, non d'esclaves. Et quant à ce que l'on connaît des embarcations arabes traditionnelles dans ces mers, leur description scientifique<sup>693</sup> remonte au XIX<sup>e</sup> siècle, de sorte qu'il est malaisé d'en tirer des conjectures pour le IX<sup>e</sup> siècle ! A l'occasion du récit de plusieurs incidents<sup>694</sup> survenus avec des esclaves dans l'océan Indien au IX<sup>e</sup> siècle, on voit très bien que ceux qui constituaient la cargaison « normale » étaient laissés sur le pont, tandis que certaines femmes esclaves étaient gardées dans une cabine (*balanġ*), ce qui correspond *grosso modo* aux illustrations des manuscrits

<sup>689</sup> Robert Bertram Serjeant, « Yemeni merchants and trade in Yemen 13th-16th centuries », in : Denys Lombard et Jean Aubin (éds), *Marchands et hommes d'affaires asiatiques dans l'océan Indien et la mer de Chine 13<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles*. Paris : EHESS, 1988, p. 61-82, spc. p.76.

<sup>690</sup> G. Rex Smith, *A traveller in Thirteenth-Century Arabia*, op. cit. p. 162. Guy Ducatez, « Aden et l'océan Indien au XIII<sup>e</sup> siècle : navigation et commerce d'après Ibn al-Muġāwir », op. cit., p. 158.

<sup>691</sup> Gerald R. Tibbetts, *Arab navigation in the Indian Ocean before the coming of the Portuguese*. London : The Royal Asiatic Society, 1981, p. 213.

<sup>692</sup> Claude Jouannes, « La "Sufāliyya", un poème du maître-pilote Shihāb ad-Dīn Aḥmad Bin Māġid. Essai de traduction, notes et commentaires, in : *Etudes océan Indien*, 2001, (31), p. 82.

<sup>693</sup> Megan Firman (éd.), *Oman et la mer*, s.l., Linga Franca Television Ltd, 2013, p. 56-59.

<sup>694</sup> P. A Van der Lith et L. Marcel Devic, *Livre des merveilles de l'Inde*, p. 33 et p. 142.

(ill. 2), mais des textes du XIV<sup>e</sup> siècle décrivent les navires comme étant non-pontés et ressemblant plutôt à des boutres<sup>695</sup>. Par ailleurs, la lettre judéo-arabe de 1140 déjà citée évoque un navire dénommé par le terme de *qinṭir* – qui est un hapax – arrivant à Aden avec une cargaison d'esclaves<sup>696</sup>. L'exclusivité du terme empêche que l'on puisse y voir un type de navire « négrier ». Pour le XVI<sup>e</sup> siècle, un incident<sup>697</sup> permet de croire à l'existence de bateaux dont la cargaison principale était faite d'esclaves, mais c'était sans doute conjoncturel, car rien n'accuse une intensité de trafic qui aurait demandé la construction de navires spécifiques. L'organisation financière exacte de ce commerce nous échappe également, car l'investissement de départ était important dans la mesure où les esclaves devaient être nourris et relativement bien entretenus durant tout leur voyage, d'autant que leur transport par mer nécessitait de payer également leur place sur le bateau, puisque le commerçant est distinct du capitaine. Ce dernier, n'étant pas forcément le propriétaire du bateau, loue ses services comme ceux de l'équipage à un armateur, les voyageurs et les commerçants paient au prorata de leurs marchandises qu'elle soit sur patte, que ce soient des esclaves ou du fret.

### L'image de l'esclave

Quelle est l'image de l'esclave provenant des rives de l'océan Indien dans l'imaginaire de l'époque ? Cet esclave avait en sa défaveur son statut et sans doute aussi sa couleur, car si les esclaves au Proche-Orient médiéval sont de toutes origines (Berbères, Turcs, Francs, Slaves, Byzantins, Indiens), les sombres de peau endurent en plus les préjugés selon lesquels leur noirceur dénote la laideur et une faiblesse d'esprit, les deux n'étant certes conçus que comme un effet du déterminisme géographique. D'ailleurs, si la littérature<sup>698</sup> se fait l'écho de cet état d'esprit, la production savante médicale l'entérine de toute manière<sup>699</sup>. Le Zanġ y reçoit l'image d'un être robuste, approprié pour les travaux de forces, mais peu intelligent, aux mœurs bestiales et laid. Ibn Buṭlān, un médecin chrétien du XI<sup>e</sup> siècle, écrit à ce propos : « Les femmes zanġ ont des défauts innombrables et plus elles sont noires, plus leurs particularités empirent : leur dentition est clairsemée, elles se montrent plus précieuses et l'on doit craindre leur malveillance. La plupart d'entre elles ont des mœurs dépravées, elles sont souvent décrépites, mais ne connaissent pas la tristesse. La danse et le rythme sont chez elles une qualité innée, et en raison de leur incapacité à parler correctement l'arabe, on les oriente plutôt vers la pratique de la flûte et de la danse. On dit d'ailleurs à ce propos : 'Si un Zanġ tombait du ciel sur la terre, il connaîtrait déjà le rythme'. Elles ont les bouches les plus saines, à cause de l'abondance de leur salive, abondance due à une mauvaise digestion. En outre, elles sont endurantes au travail ; et lorsqu'un Zanġ n'en peut plus, et qu'on le punit sévèrement, il résiste bien à

<sup>695</sup> Eric Vallet, *L'Arabie marchande*, op. cit., p. 545-549.

<sup>696</sup> S.D. Goitein and Mordechai A. Friedman, *India traders of the Middle Ages*, op. cit., p. 456, note 19.

<sup>697</sup> Robert Bertram Serjeant, *The Portuguese of the South Arabian Coast*. Oxford : Clarendon Press, 1963, p. 66.

<sup>698</sup> Xavier Luffin, *Les fils d'Antara*. Bruxelles : Editions Safran, 2012, p. 10-13.

<sup>699</sup> Floréal Sanagustin, *Médecine et société en Islam médiéval*, op. cit., p. 233.

ce régime sans se plaindre. Disons enfin que les Noires ne sont pas des femmes de plaisir, en raison de l'odeur fétide que dégagent leurs aisselles et de leur laideur générale<sup>700</sup> ».

Même leurs femmes, à cause de leur laideur et de leur odeur, ne seraient pas désirables comme concubines. La réalité est plus nuancée.

Quant aux Indiens, le même médecin énonce doctement : « Ils sont de bonne constitution, bruns et assez beaux ; ils ont une fine peau cuivrée et une bonne haleine. De plus, ils sont complaisants et amènes ; toutefois, la décrépitude les frappe tôt. Ils sont loyaux et aimables ; capables de vous servir, mais envieux et bavards, bien que de nature agréable. Cependant, ils ne supportent pas l'humiliation, ne craignent pas la mort et sont capables de commettre les pires crimes s'ils y sont contraints ou s'ils sont excédés. Les femmes conviennent à la procréation et les hommes à la sauvegarde des gens et des biens, ainsi qu'aux travaux minutieux. Toutefois, ils sont sujets à des fluxions de poitrine<sup>701</sup>. »

Pour ne pas être en reste, citons du même auteur ses considérations à propos des Byzantines<sup>702</sup> : « Elles sont blondes, à la peau pâle, aux cheveux plats et aux yeux bleus. Elles se montrent bienveillantes, obéissantes, complaisantes, travailleuses, bonnes conseillères, loyales, fidèles et sûres. Elles conviennent pour la trésorerie et, compte tenu de leur maîtrise et de leur manque de générosité, il n'est pas douteux qu'elles soient les plus capables en matière de travaux méticuleux<sup>703</sup> ».

## Emploi

Au vu de ces caractéristiques, les hommes sont prédisposés pour les travaux lourds, mais pas de confiance, tandis que les femmes sont plutôt achetées pour faire des travaux domestiques ou en particulier comme nourrice<sup>704</sup>. Evidemment, on les retrouve aussi comme concubines.

L'utilisation des esclaves dans les exploitations agricoles est une pratique antique qui se perpétue à l'époque médiévale et on les retrouve dans des exploitations agricoles en Mésopotamie, à Bassora dès 700, sur le golfe

<sup>700</sup> Floréal Sanagustin, *Médecine et société en Islam médiéval*, op. cit., p. 233, p. 68-76.

<sup>701</sup> Floréal Sanagustin, *Médecine et société en Islam médiéval*, op. cit., p. 231.

<sup>702</sup> Ces « stéréotypes » pour utiliser un terme moderne ne sont pas subjectifs de la part de l'auteur, mais appartiennent pleinement à la science de son temps, car tant la médecine que la physique du Moyen Âge musulman soutiennent l'influence de la géographie sur le physique et le moral des populations. Si l'humanité est une par la création et sa descendance de Noé, la position des peuples sur le globe, par le déterminisme géographique, altère ou modifie les caractères somatiques et intellectuels des êtres humains et finit par rendre durables et transmissibles par la génération ces caractéristiques locales. Il est vraisemblable que cette théorie est arrivée à point nommé pour appuyer l'un ou l'autre préjugé racialisé, Jean-Charles Ducène, « L'influence du traité "Les airs, les eaux, les lieux" d'Hippocrate sur les penseurs arabes du Moyen Âge », in : *Res Antiquae*, VII (2010), p. 87-104, Jean-Charles Ducène, *L'Europe et les géographes arabes du Moyen Âge*, Paris : CNRS éditions, 2018, p. 52-60. Pour les préjugés envers les Noirs, voir. Bernard Lewis, *Race et esclavage au Proche-Orient*, Paris : Gallimard, 1993, p. 53-57, p. 79-84 et p. 137-141.

<sup>703</sup> Floréal Sanagustin, *Médecine et société en Islam médiéval*, op. cit., p. 236.

<sup>704</sup> Floréal Sanagustin, *Médecine et société en Islam médiéval*, op. cit., p. 74, p. 131-132.

persique à Bandar 'Abbas et dans la plaine de Bathina à Mascate en Oman<sup>705</sup>. C'est dans ce cadre que se produit la révolte des Zanğ<sup>706</sup> en Iraq entre 869 et 883.

Nous avons vu que la région avait été secouée par deux révoltes, vite écrasées par les autorités en 689 et 694. A la fin du IX<sup>e</sup> siècle, entre 869 et 883, une insurrection plus importante a lieu. Ces marais devaient être dessalés avant de pouvoir servir à l'agriculture et ce sont les esclaves provenant d'Afrique de l'Est qui y étaient astreints. Les esclaves, par groupe de 500 à 5 000 travailleurs, étaient employés comme terrassiers et devaient rassembler en monticules le sel de ces marais pour les rendre propres à l'agriculture.

Après cette révolte, les attestations du commerce continuent, mais il semble que les esclaves ne se retrouvent plus dans les exploitations agricoles, mais plutôt comme domestiques et ouvriers. Au hasard de la documentation<sup>707</sup>, on apprend ainsi qu'un esclave zanğ était employé comme ouvrier dans une forge au Yémen au X<sup>e</sup> siècle, acheté et formé par son maître. Au XII<sup>e</sup> siècle, toujours au Yémen, des esclaves africains sont employés à la surveillance des boutiques<sup>708</sup>. A la même époque, on est renseigné de l'existence d'un esclave zanğ occupé au Caire<sup>709</sup> comme domestique. Au Yémen, en 545/1150, des esclaves africains, hommes et femmes sont mis à travailler dans une carrière<sup>710</sup>. On peut souligner, bien que cela soit dans un contexte de fiction, que Sindbad le Marin<sup>711</sup>, à l'entame de son cinquième voyage, quand il affrète un bateau à Bassora pour partir dans l'océan Indien, il confie la surveillance des matelots à ses esclaves, ce qui nous rappelle que les esclaves pouvaient avoir des fonctions de responsabilité par délégation de leur maître. Cela est confirmé par Ibn Baṭṭūṭa<sup>712</sup> qui, lorsqu'il accoste à Ḍafār, en Oman, rapporte que ce sont les esclaves du sultan qui s'occupent des premières formalités.

Il ne faut pas oublier que les Etats musulmans médiévaux eurent recours à des esclaves militaires, c'est-à-dire à des troupes armées composées d'esclaves, que ce soit des Noirs africains, des Slaves ou des Turcs<sup>713</sup>. Rares sont cependant les exemples conservés où ces esclaves viennent de l'océan Indien. Nous avons mentionné plus haut les Ethiopiens utilisés au Yémen.

<sup>705</sup> Jacques Heers, *Les négriers en terres d'islam*. Paris : Perrin, 2007, p. 228 ; Murray Gordon, *L'esclavage dans le monde arabe*, op. cit., p. 54.

<sup>706</sup> Jacques Heers, *Les négriers en terres d'islam*, op. cit., p. 231-240.

<sup>707</sup> Jean-Charles Ducène, « Une nouvelle source arabe sur l'océan Indien au X<sup>e</sup> siècle : le *Ṣaḥīḥ min aḥbār al-biḥār wa-'aḡā'ibihā* d'Abū 'Imrān Mūsā ibn Rabāḥ al-Awsī al-Sīrāfī », *Afriques* [En ligne], 06 | 2015, mis en ligne le 21 décembre 2015, consulté le 25 janvier 2019. URL : <http://journals.openedition.org/afriques/1746> ; DOI : 10.4000/afriques.1746.

<sup>708</sup> Al-Idrīsī, *Nuḥat al-muṣṭāq*, op. cit., p. 63-64 ; Fr. Viré, op. cit., p. 23.

<sup>709</sup> Guy Ducatez, « La Tuḥfāt al-albāb d'Abū Ḥāmid al-Andalusī al-Ġarnāṭī », in : *Revue des Etudes Islamiques*, LIII (1985), p. 141-241, spc. p. 233-234.

<sup>710</sup> G. Rex Smith, *A traveller in Thirteenth-Century Arabia*, op. cit., p. 145.

<sup>711</sup> *Les milles et unes nuits*, André Miquel et Jamel Eddine Bencheikh (tr). Paris : Gallimard, 2006, II, p. 524 ; Dionisius A. Agius, *Classic Ships of Islam*, Op. cit., p. 185.

<sup>712</sup> Paule Charles-Dominique, *Voyageurs arabes*, op. cit., p. 610.

<sup>713</sup> Jere L. Bacharach, « African Military Slaves in the Medieval Middle East : the Cases of Iraq (869-955) and Egypt (868-1171) », *International of Middle East Studies*, 13/4, (1981), p. 471-495, spc. p. 474-476.

Des esclaves-soldats sont aussi pris à bord des bateaux pour se protéger des pirates<sup>714</sup>. En Iran, au XI<sup>e</sup> ou au XII<sup>e</sup> siècle, des Zanġ ont aussi été incorporés dans les troupes<sup>715</sup>.

Il faut aussi garder en tête que l'esclave – homme ou femme – est un cadeau diplomatique bien considéré. Nous l'avons vu pour la cour de Chine au VIII<sup>e</sup> siècle, mais les souverains du Yémen au XIV<sup>e</sup> siècle en reçoivent de leur *alter ego* des îles Dahlak et ils en envoient au Caire<sup>716</sup>. A la même époque, al-Muzaffar Aḥmad du Bengale expédie au Caire comme cadeaux des eunuques<sup>717</sup>.

Enfin, le statut d'esclave n'est pas une fin en soi irrémédiable, car l'émancipation est toujours possible. Rarissimes sont les cas mentionnés dans nos sources, mais l'on trouve à Aden, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, un certain Ġawhar al-Ṣūfī, esclave émancipé, devenu vendeur de vêtements et manifestement prospère<sup>718</sup>.

Quant aux femmes, elles deviennent des domestiques ou des esclaves sexuelles, des concubines, comme le permet le droit musulman.

Le poète du VIII<sup>e</sup> siècle Farazdaq aurait écrit : « Combien de tendres filles des Zanġ possèdent un four brûlant aussi large qu'un bol pour boire<sup>719</sup> »

Leur sens du rythme en fait aussi des danseuses ou des musiciennes appréciées<sup>720</sup> (ill. 3).

La prostitution de l'esclave est en principe interdite en droit musulman, mais elle était par endroits pratiquée<sup>721</sup> ou l'interdit était détourné. Ainsi, on a l'attestation de l'achat d'une esclave par plusieurs hommes – un achat groupé si on veut –, qui l'utilisent sexuellement les uns après les autres<sup>722</sup>.

Sans que cela soit expressément évoqué, l'existence d'eunuques n'est pas à exclure, comme cela est par contre bien attesté en Méditerranée à la même époque. Il faut se rappeler qu'un musulman, en principe, ne peut pas castrer, ainsi en Méditerranée, c'étaient les Juifs qui s'en chargeaient ; or, dans la corne de l'Afrique, tant les Ethiopiens que les Somaliens pratiquaient l'émasculation. Al-Muqaddasī<sup>723</sup>, à la fin du X<sup>e</sup> siècle, précise qu'Aden reçoit des « esclaves éthiopiens et des eunuques » en transit, l'ordre de l'énumération pourrait indiquer que les deux catégories d'esclaves provenaient de l'Éthiopie et non de l'Afrique de l'Est. Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, un secrétaire de la chancellerie mamelouke du Caire, al-'Umarī,

<sup>714</sup> Eric Vallet, *L'Arabie marchande*, op. cit., p. 607.

<sup>715</sup> Al-Marwāzī, *On China, the Turks and India*, op. cit., p. 55.

<sup>716</sup> Eric Vallet, *L'Arabie marchande*, op. cit., p. 400, p. 420, p. 517.

<sup>717</sup> Doris Behrens-Abouseif, *Practising diplomacy in the Mamluk Sultanate*. London : I.B. Tauris, p. 46.

<sup>718</sup> Robert Bertram Serjeant, « Yemeni merchants and trade in Yemen 13th-16th centuries », op. cit., p. 61-82, spc. p. 63.

<sup>719</sup> Murray Gordon, M., *L'esclavage dans le monde arabe*, op. cit., p. 107.

<sup>720</sup> Floréal Sanagustin, *Médecine et société en islaūm médiéval*, op. cit., p. 140.

<sup>721</sup> G. Rex Smith, *A traveller in Thirteenth-Century Arabia*, op. cit., p. 35.

<sup>722</sup> G. Rex Smith, *A traveller in Thirteenth-Century Arabia*, op. cit., p. 279.

<sup>723</sup> Al-Muqaddasī, *The best divisions for knowledge of the regions*, tr. Basil A. Collins, Reading : Garnet Publishing, p. 89-90 ; Dionisius A. Agius, *Classic Ships of Islam*, Op. cit., p. 95 ; Al-Marwāzī, *On China, the Turks and India*, op. cit., p. 58.

écrit dans sa description des Etats musulmans d'Ethiopie : « C'est au pays de Hadya que l'on importe les eunuques provenant du pays des infidèles. (...). Les brigands s'en vont à une ville appelée Wašlū (pas identifiée) qui est peuplée d'une population mélangée et sans religion ; et c'est là que l'on castre les esclaves. Ces gens-là seuls dans tout le pays abyssin osent agir ainsi. Quand les marchands ont acheté des esclaves, ils les emmènent donc en faisant un détour vers Wašlū, où on les castre, ce qui en augmente beaucoup la valeur. Puis tous ceux qui ont été castrés sont conduits à Hadya. Là on leur repasse une seconde fois le rasoir, pour rouvrir le canal urinaire qui s'est trouvé bouché par le pus. Ensuite on les soigne à Hadya, jusqu'à leur guérison ; car les gens de Wašlū ne savent point les soigner<sup>724</sup>. » Et de fait, les archives administratives yéménites<sup>725</sup> de la même époque précisent que les eunuques qui étaient importés d'Ethiopie depuis Zayla' étaient taxés de 2 ou 3 trois dinars pour 4 ou 5 pour un mulet.

Contrairement aux autres esclaves, les eunuques pouvaient monter dans la hiérarchie sociale dans la mesure où leur maître avait une grande confiance en eux vu l'impossibilité qu'ils avaient de fonder une famille. Eric Vallet a ainsi bien montré qu'ils pouvaient devenir des agents de grands marchands yéménites et qu'ils étaient envoyés en Inde, en Afrique de l'Ouest voire en Ethiopie comme « fondés de pouvoir »<sup>726</sup>.

## Conclusion

Il apparaît ainsi que l'esclavage médiéval « islamique » dans l'océan Indien se met en place sur des pratiques embryonnaires et des routes antérieures, dont les acteurs étaient Arabes et Iraniens. Ce trafic monte en puissance avec le développement de ports et de cités-Etats musulmanes le long de la côte africaine avec cependant une nuance : les territoires bordant la mer Rouge s'approvisionnent au plus loin dans la Corne de l'Afrique, mais guère plus au sud. Alors que le droit islamique limite la possibilité de la mise en esclave au cas du captif de guerre ou à l'achat d'un esclave dûment connu comme tel, les textes nous renseignent sur des razzias, des tromperies et la collaboration d'intermédiaires locaux. Ces esclaves est africains, eux, sont envoyés au Proche-Orient et en Iran par le golfe Persique certainement couramment à partir du milieu du VIII<sup>e</sup> siècle pour servir dans des exploitations agricoles, l'artisanat ou la domesticité selon leur sexe et les besoins économiques locaux. Contrairement à ce qui se passe en Afrique du Nord ou en Iraq, on ne voit pas l'apparition d'esclaves militaires. Depuis l'Inde, un trafic existe également, mais de bien moindre ampleur. A l'opposé de la situation méditerranéenne, les acteurs sont ici essentiellement musulmans et les esclaves constituent un produit d'exportation en tant que tel, qui alimente l'économie régionale, sans que l'on puisse donner un ordre de grandeur par manque de sources chiffrées fiables et par notre ignorance des bateaux utilisés à cette époque. Il est cependant certain que ce

<sup>724</sup> Ibn Faḍl Allah al-'Omarī, *Masālik el abṣār fi mamālik el amṣār. L'Afrique, moins l'Egypte*, Maurice Gaudetroy-Demombynes (tr.), Paris : Paul Geuthner, 1927, p. 16-17.

<sup>725</sup> Eric Vallet, *L'Arabie marchande, op. cit.*, p. 402, p. 414-415.

<sup>726</sup> Eric Vallet, *L'Arabie marchande, op. cit.*, p. 414, note 173 pour les textes médiévaux.



« commerce » continua une fois mis en place, fluctuant sans doute selon la conjoncture locale, mais il est singulier de constater que tant les sources arabes du X<sup>e</sup> siècle que les chinoises du XII<sup>e</sup> siècle mentionnent l'utilisation de ruses pour piéger des jeunes gens. L'islamisation de la côte africaine conduit les trafiquants à aller chercher plus loin à l'intérieur des terres leur « marchandise », sans doute par razzia, mais aussi par achat. Les quelques indices glanés montrent que les directions du réseau restent inchangées ainsi que les usages. Au XV<sup>e</sup> siècle, l'esclavage est une pratique parfaitement intégrée à l'espace indo-océanique.



Source: gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, Département des manuscrits, Arabe 5847

**Fig. 1. Marché d'esclaves à Zabīd, Yémen**  
Maqāmāt de Ḥarīrī, Paris, Bnf, ms. arabe 5847, cop. 1236-1237, f. 105r.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, Département des manuscrits, Arabe 5847

**III. 2. Bateau voguant dans le golfe persique**  
 Maqāmāt de Ḥarīrī, Paris, Bnf, ms. arabe 5847, cop. 1236-1237, f. 119v.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, Département des manuscrits, Arabe 5847

**III. 3. Danseuse noire dans une hôtellerie**  
 Maqāmāt de Ḥarīrī, Paris, Bnf, ms. arabe 5847, cop. 1236-1237, f. 36r.